

**PROGRAMME DE FORMATION
TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)
DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE**

Public concerné :

Toute personne répondant au "Titre 1er - accès à la formation" de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
La formation est accessible aux personnes en cours d'emploi ; si elles occupent un poste faisant fonction de TISF, un seul stage hors employeur sera exigé. Accès aux personnes en situation de handicap.

Prérequis :

Aucun prérequis à l'entrée en formation.

Conditions d'accès : Avoir trouvé un employeur.

Modalités et délais d'accès :

L'inscription à la formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat, l'employeur et l'organisme de formation. Ce contrat doit être signé dans les 3 mois après le début de la formation pour permettre l'inscription.

Les étudiants déjà inscrits en formation initiale ont la possibilité de changer de parcours à tout moment et de passer en apprentissage, sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Objectifs :

La formation proposée a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences, prévues dans le référentiel) nécessaires à l'exercice des fonctions suivantes :

Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale effectuent une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Ils élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service. Le projet d'intervention ainsi élaboré définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant, les partenaires extérieurs.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluri-professionnel et de partenariat.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

Durée de l'action : 2 ans de formation

- Formation théorique : 950 heures organisées ainsi : 880h de présence au CFA et 70 heures de Formation En Situation de Travail chez l'employeur.
- Formation pratique : 1 période de stage de 4 à 5 semaines (selon DF) hors structure employeur.

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap.

HETIS CAMPUS VAR – accessible aux personnes en situation de handicap.

Encadrement :

L'équipe du Département des métiers de proximité, qui accompagne les stagiaires de la formation TISF dans leur processus de professionnalisation, est composée d'une chef de Département et de quatre cadres pédagogiques. Chacun d'entre eux est référent d'un domaine de formation. Deux secrétaires pédagogiques viennent compléter l'équipe.

Par ailleurs, des formateurs occasionnels interviennent au regard de leur expertise sur des thématiques, particulièrement sur la question du domicile, de la parentalité, du handicap, de la petite enfance, de la socialisation et de la gérontologie. Il s'agit d'universitaires ou de professionnels du secteur social et médico-social.

De nombreux partenariats sont construits avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières et de présentation de leurs missions et moyens d'accompagnement des personnes vulnérables qu'ils accueillent. Ces partenariats permettent de sécuriser le parcours du stagiaire de la formation en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphithéâtre de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les stagiaires peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des stagiaires.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose plus de 5000 ouvrages, une soixantaine d'abonnements réguliers et 560 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et ils ont la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques :

Le projet de l'institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)

Contenu :

Formation de deux années en alternance, comprenant 950 heures d'enseignement théorique et 1155 heures de formation pratique (33 semaines) répartie en quatre



périodes de stages.

Pour les personnes qui occupent un poste faisant fonction de TISF, un seul stage de 4 (DC6) ou 5 semaines minimum (DC5) hors employeur est exigé.

Cette formation est répartie en 6 domaines de formation (DF) :

DF1 : Conduite du projet d'aide à la personne : 270 heures.

DF2 : Communication prof. et travail en réseau : 100 heures.

DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne : 150 heures.

DF4 : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne : 150 heures.

DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale : 150 h.

DF6 : Accompagnement social vers l'insertion : 130 heures.

Modalités d'évaluation :

- Entrée en formation :

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Effectuer un test de positionnement pédagogique.

- Evaluation :

Evaluation intermédiaire par différentes modalités (devoir sur table, participation à des ateliers d'analyse de la pratique ...)

Contrôle continu selon le référentiel de certification (DC3)

Certification au cours du cycle de formation (DC2, DC3, DC4, DC6) et à son issue (DC1 et DC5)

Les stagiaires de la formation doivent valider les 6 domaines de compétences, séparément, afin d'obtenir le DETISF, de niveau 4, délivré par la DRJSCS.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le domaine de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Sanction :

Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.

Coût pédagogique : par année de formation

- Secteur privé : NPEC¹ France Compétences : entre 6 603€ et 7470€ (selon les secteurs d'activité) prise en charge à 100% par OPCO
- Secteur public : NPEC CNFPT : 7 000€ prise en charge à 100% si accord de prise en charge (APC) par le CNFPT.
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation...)

¹ NPEC : Niveau de Prise En Charge